

COMITÉ DES MINISTRES – Surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme – Affaires examinées lors de la 1340<sup>ème</sup> réunion (DH)

ÉTAT (lien vers la fiche pays)	AFFAIRE PRINCIPALE (lien vers l'arrêt)	COMMUNIQUÉ DE PRESSE (CEDH)	ARRÊT DÉFINITIF LE	PROBLÈMES SOULEVÉS	DÉCISIONS ADOPTÉES	ÉTAT D'EXÉCUTION
ARMÉNIE	<i>Ashot Harutyunyan</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	15/09/2010	<b>Insuffisance des soins médicaux en détention.</b>		<a href="#">Lien</a>
AZERBAÏDJAN	<i>Ilgar Mammadov</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	13/10/2014	<b>Arrestation et détention provisoire dans le but de sanctionner les requérants</b> pour avoir critiqué le gouvernement ( <i>Ilgar Mammadov</i> ) ou pour leurs activités dans le domaine des droits de l'homme ( <i>Rasul Jafarov, Aliyev</i> ) ou pour ses activités dans l'observation électorale ( <i>Mammadli</i> ) ou pour leur engagement politique et social actif ( <i>Rashad Hasanov et autres</i> ), en violation de l'article 18 combiné avec l'article 5.		<a href="#">Lien</a>
	<i>Ilgar Mammadov (n° 2)</i>	<a href="#">Lien</a>	05/03/2018			
AZERBAÏDJAN	<i>Insanov</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	14/06/2013	<b>Procédures pénales et civiles inéquitables</b> ; conditions de détention inhumaines et dégradantes.		<a href="#">Lien</a>
BULGARIE	<i>C.G. et autres</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	24/07/2008	<b>Défaillances dans le contrôle judiciaire</b> , mis en place en 2003, des expulsions et éloignement d'étrangers pour motif de sécurité nationale.		<a href="#">Lien</a>
BULGARIE	<i>S.Z.</i>	<a href="#">Lien</a>	03/06/2015	<b>Problème systémique d'ineffectivité des enquêtes pénales</b> en Bulgarie au regard de dysfonctionnements qui affectent à la fois les enquêtes contre des individus privés et celles contre les agents des forces de l'ordre et absence de garantie d'indépendance d'une enquête pénale contre le Procureur Général.		<a href="#">Lien</a>
	<i>Kolevi</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	05/02/2010			<a href="#">Lien</a>
FRANCE	<i>M.A.</i>	<a href="#">Lien</a>	02/07/2018	<b>Renvoi vers l'Algérie en présence d'un risque réel et sérieux de mauvais traitements</b> et non-respect de la mesure provisoire de la Cour.		<a href="#">Lien</a>
HONGRIE	<i>Gazsó</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	16/10/2015	<b>Durée excessive des procédures judiciaires</b> et absence de recours effectif à cet égard.		<a href="#">Lien</a>
HONGRIE	<i>Tonello</i>	<a href="#">Lien</a>	24/04/2018	Violation du droit du requérant au respect de sa vie familiale du fait que <b>les autorités n'ont pas exécuté les décisions définitives des tribunaux hongrois et italiens ordonnant le retour de sa fille</b> , née en 2011 et déplacée illicitement par sa mère d'Italie en Hongrie en 2012.		<a href="#">Lien</a>
ITALIE	<i>Khlaifia et autres</i>	<a href="#">Lien</a>	15/12/2016	<b>Absence de base légale claire et prévisible pour la rétention de migrants irréguliers</b> débarqués sur les côtes italiennes en 2011 dans le cadre des événements liés au « printemps arabe » en Tunisie ; absence de contrôle judiciaire national de la légalité de la rétention et des conditions d'accueil.		<a href="#">Lien</a>
ITALIE	<i>Sharifi et autres</i>	<a href="#">Lien</a>	21/01/2015	<b>Expulsion collective de migrants irréguliers vers la Grèce.</b>		<a href="#">Lien</a>
LITUANIE	<i>Abu Zubaydah</i>	<a href="#">Lien</a>	08/10/2018	<b>Diverses violations liées au transfert du requérant vers et de la Lituanie</b> , à sa détention dans une prison secrète de la CIA et au régime auquel il y a été assujéti, dans le cadre d'une opération de « remise extraordinaire » ; de ce fait, le requérant est exposé à une détention arbitraire continue et à des mauvais traitements à la base navale des États-Unis à Guantanamo Bay.		<a href="#">Lien</a>
MACÉDOINE DU NORD	<i>Archidiocese orthodoxe d'Ohrid (Archidiocese orthodoxe grec d'Ohrid du Patriarcat de Peć)</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	09/04/2018	<b>Violations du droit à la liberté d'association</b> en raison du refus des autorités d'enregistrer les associations requérantes en tant qu'entités religieuses.		<a href="#">Lien</a>
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	<i>Timus et Taurus</i>	<a href="#">Lien</a>	06/03/2012	<b>Homicide lors d'une opération de police</b> et absence d'enquête effective ainsi que de recours permettant une réparation.		<a href="#">Lien</a>
POLOGNE	<i>P. et S.</i>	<a href="#">Lien</a>	30/01/2013	<b>Manquement à l'obligation de fournir à une mère et sa fille mineure un accès effectif à des informations fiables sur les conditions et procédures à suivre pour accéder à l'avortement légal</b> ; divulgation des données personnelles des requérantes et détention illégale de la requérante mineure.		<a href="#">Lien</a>
POLOGNE	<i>Tysiqc</i>	<a href="#">Lien</a>	24/09/2007	<b>Absence de cadre juridique approprié pour l'exercice du droit à l'avortement thérapeutique</b> en cas de désaccord entre le patiente et le médecin spécialiste ( <i>Tysiqc</i> ) et défaut d'accès aux tests prénataux permettant de prendre une décision éclairée sur l'opportunité de procéder à un avortement ( <i>R.R.</i> )		<a href="#">Lien</a>
	<i>R.R.</i>	<a href="#">Lien</a>	28/11/2011			<a href="#">Lien</a>
ROUMANIE	<i>Al Nashiri</i>	<a href="#">Lien</a>	08/10/2018	<b>Diverses violations liées à la détention secrète</b> du requérant et à <b>une opération de « remise extraordinaire »</b> à l'encontre du requérant. De ce fait, le requérant a été exposé à un risque sérieux de subir ultérieurement des mauvais traitements et conditions de détention contraires à l'article 3 et d'être détenu au secret et encourt le risque de se voir infliger la peine capitale à l'issue d'un procès devant une commission militaire des États-Unis, dans lequel, d'après l'arrêt de la Cour européenne, des preuves obtenues sous la torture pourraient être utilisées.		<a href="#">Lien</a>

COMITÉ DES MINISTRES – Surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme – Affaires examinées lors de la 1340<sup>ème</sup> réunion (DH)

ÉTAT (lien vers la fiche pays)	AFFAIRE PRINCIPALE (lien vers l'arrêt)	COMMUNIQUÉ DE PRESSE (CEDH)	ARRÊT DÉFINITIF LE	PROBLÈMES SOULEVÉS	DÉCISIONS ADOPTÉES	ÉTAT D'EXÉCUTION
ROUMANIE	<i>Săcăleanu</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	06/12/2005	<b>Manquement ou retard substantiel dans l'exécution de décisions judiciaires</b> internes définitives contre l'État ou les entreprises publiques.		<a href="#">Lien</a>
ROUMANIE	<i>Străin et autres</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	30/11/2005	Ineffectivité du mécanisme mis en place afin de permettre <b>la restitution de ou l'indemnisation pour les propriétés nationalisées.</b>		<a href="#">Lien</a>
	<i>Maria Atanasiu et autres</i>	<a href="#">Lien</a>	12/01/2011			<a href="#">Lien</a>
FÉDÉRATION DE RUSSIE	<i>Catan et autres</i>	<a href="#">Lien</a>	19/10/2012	<b>Violation du droit à l'instruction</b> des élèves ou parents d'élèves d'écoles utilisant l'alphabet latin situées dans la région transnistrienne de la République de Moldova.		<a href="#">Lien</a>
FÉDÉRATION DE RUSSIE	<i>Buntov</i>	<a href="#">Lien</a>	05/09/2012	<b>Torture infligée dans une colonie correctionnelle</b> et absence d'enquête effective.		<a href="#">Lien</a>
FÉDÉRATION DE RUSSIE	<i>Garabaiev</i>	<a href="#">Lien</a>	30/01/2008	<b>Violations diverses liées à l'extradition</b> , comprenant, dans certaines affaires, des cas d'enlèvement et de transfert illégal vers le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, en violation des indications de la Cour en vertu de l'Article 39 de son Règlement.		<a href="#">Lien</a>
FÉDÉRATION DE RUSSIE	<i>Oao Neftyanaya Kompaniya Yukos</i>	<a href="#">Lien</a>	08/03/2012 15/12/2014	<b>Violations concernant les procédures fiscales</b> et d'exécution engagées à l'encontre de la société requérante pétrolière ayant abouti à sa liquidation en 2007.		<a href="#">Lien</a>
SERBIE	<i>Zorica Jovanović</i>	<a href="#">Lien</a>	09/09/2013	<b>Défaut d'information sur le sort de nouveau-nés</b> , présumés décédés dans les maternités.		<a href="#">Lien</a>
TURQUIE	<i>Chypre c. Turquie</i>	<a href="#">Lien</a>	10/05/2001	<b>14 violations en relation avec la situation dans la partie nord de Chypre.</b>		<a href="#">Lien</a>
		<a href="#">Lien</a> (satisfaction équitable)	12/05/2014			
TURQUIE	<i>Oya Ataman</i>	<a href="#">Lien</a>	05/03/2007	<b>Violation du droit à la liberté de réunion</b> , mauvais traitement des requérants en raison de la force excessive utilisée pendant des manifestations.		<a href="#">Lien</a>
TURQUIE	<i>Varnava et autres</i>	<a href="#">Lien</a>	18/09/2009	<b>Absence d'enquête effective sur le sort de Chypriotes grecs disparus durant les opérations militaires</b> menées par la Turquie à Chypre en 1974.		<a href="#">Lien</a>
TURQUIE	<i>Xenides-Arestis</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	22/03/2006	<b>Refus continu opposé aux requérants d'accéder à leurs biens</b> situés dans la partie nord de Chypre.		<a href="#">Lien</a>
		<a href="#">Lien</a> (satisfaction équitable)	23/05/2007			
UKRAINE	<i>Fedorchenko et Lozenko</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	20/12/2012	<b>Absence d'enquête effective sur des actes violents à l'encontre de personnes d'origine Roms<sup>1</sup></b> et défaut d'enquête sur d'éventuels motifs racistes.		<a href="#">Lien</a>
UKRAINE	<i>Karabet et autres</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	17/04/2013	<b>Violences de grande ampleur infligées aux détenus</b> , avec la participation des forces spéciales, visant à les sanctionner pour leur grève de la faim pacifique, et absence d'enquête effective.		<a href="#">Lien</a>
UKRAINE	<i>Yuriy Nikolayevich Ivanov Zhovner</i> (groupe) <i>Burmych et autres</i>	<a href="#">Lien</a>	15/01/2010	<b>Non-exécution de décisions judiciaires internes</b> contre l'État ou les entreprises publiques.		<a href="#">Lien</a>
		<a href="#">Lien</a>	29/09/2004			
		<a href="#">Lien</a>	12/10/2017			
ROYAUME-UNI	<i>McKerr</i> (groupe)	<a href="#">Lien</a>	04/05/2001	<b>Actions des forces de sécurité en Irlande du Nord</b> dans les années 1980 et 1990.		<a href="#">Lien</a>

<sup>1</sup> Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.